

Collection
Études théoriques

no **ET1106**

**Innovations sociales et pouvoirs
publics : vers un système québécois
d'innovation dédié à l'économie sociale
et solidaire. Quelques éléments de
problématique**

Benoît Lévesque, professeur émérite
Université du Québec à Montréal
École Nationale d'Administration publique

Août 2011

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Collection Études théoriques - no ET1106

« Innovations sociales et pouvoirs publics : vers un système québécois d'innovation dédié à l'économie sociale et solidaire. Quelques éléments de problématique »

Benoît Lévesque, professeur émérite

Université du Québec à Montréal

École Nationale d'Administration publique

ISBN : 978-2-89605-323-0

Dépôt légal : 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.crises.uqam.ca>.

Juan-Luis Klein
Directeur



NOTES SUR L'AUTEUR

Benoît LÉVESQUE est professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), professeur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et membre régulier du CRISES.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
1. ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE CONCERNANT LES INNOVATIONS SOCIALES	11
1.1. Les innovations sociales au sein de l'économie sociale et solidaire.....	11
1.2. Des périodes plus favorables aux innovations sociales que d'autres.....	13
1.3. Des territoires plus innovateurs que d'autres	14
2. LES COMPOSANTES DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS D'INNOVATION SOCIALE	15
2.1. Le financement dédié à l'économie sociale et solidaire	16
2.2. La formation et l'éducation à la coopération et à l'économie sociale et solidaire.....	16
2.3. La recherche sur les coopératives et plus largement l'économie sociale et solidaire	17
2.4. Les services aux entreprises de l'économie sociale et solidaire	17
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE.....	21

INTRODUCTION

Par leurs politiques, leurs programmes, leurs réglementations et leurs financements, les pouvoirs publics favorisent l'économie sociale et solidaire avec une intensité variable selon les pays, mais à partir de deux grandes approches complémentaires à certains égards (Chaves et Monzon, 2000). Selon la première approche, les divers ministères se tournent vers les organisations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire lorsqu'ils entendent que ces dernières leur permettraient d'atteindre plus rapidement, plus efficacement et souvent à moindres coûts des missions économiques et sociales relevant de l'intérêt général.

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, on a pu observer cette tendance dans les domaines traditionnels tels l'agriculture, l'épargne et le crédit et plus récemment dans ceux de la cohésion sociale, de l'insertion, de la création d'emploi et des services aux personnes où l'on retrouve des coopératives et de plus en plus d'associations, tels dans l'aide à domicile (Vaillancourt et Jetté, 2010), le logement social (Bouchard et Hudon, 2008 ; Bouchard, 2006) et les services de garde à la petite enfance (Lévesque, 2011a). Comme plusieurs l'ont relevé, cette stratégie de l'État peut facilement conduire à une instrumentalisation de l'économie sociale et solidaire (Laville, 2007 ; Laville *et alii*, 2005) ; d'où l'importance d'une co-construction des politiques publiques de soutien et d'une approche partenariale pour la production de services (Vaillancourt, à paraître ; Mendell et Rouzier, 2008 ; Lévesque et Thiry, 2008).

Selon la seconde approche, que nous voulons examiner maintenant, les pouvoirs publics soutiennent les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire davantage pour elles-mêmes, en raison de leur spécificité, notamment leur finalité sociale, leur gouvernance démocratique et leur grand potentiel d'innovation sociale. Sous cet angle, la reconnaissance de l'économie sociale en 1996 par le gouvernement du Québec, dans le cadre d'un sommet socio-économique où l'on retrouvait les forces vives de la société, a constitué le point de départ pour la mise en place d'éléments qui aujourd'hui constituent la base de ce que nous appelons un système d'innovation sociale (Lévesque, 2006a et 2004).

Nous procéderons en deux temps : dans un premier, nous présenterons quelques éléments de problématique concernant les innovations sociales dans leur rapport à l'économie sociale et solidaire ; dans un deuxième temps, nous tenterons de caractériser le système québécois d'innovation sociale à partir de ses diverses composantes. L'existence de ces dernières est grandement redevable du soutien des pouvoirs publics principalement québécois.

1. ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE CONCERNANT LES INNOVATIONS SOCIALES

1.1. Les innovations sociales au sein de l'économie sociale et solidaire

De nos jours, l'innovation sociale donne lieu à deux conceptualisations différentes. Selon la première, l'innovation sociale est prise **dans un sens large** où elle tend à s'identifier à l'économie sociale et solidaire comme en témoigne l'appellation en France de la "Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale" (<http://www.solidarite.gouv.fr>). Dans cette perspective, les acteurs sociaux et les pouvoirs publics considèrent que toute innovation peut devenir sociale (nouveau produit ou nouveau service, nouveau procédé, nouvelle technologie et nouvelle approche, nouvelle clientèle ou nouveaux usagers, nouvelle forme organisationnelle et nouvelle forme institutionnelle), si elle orientée explicitement vers des finalités sociales, notamment la cohésion et l'insertion sociales. L'innovation sociale ainsi entendue comprend sans doute de nouvelles formes organisationnelles et de nouvelles formes institutionnelles, mais également des innovations technologiques.

Selon la seconde conception, soit celle de l'innovation sociale prise **dans un sens strict**¹, les innovations sociales résultent principalement de rapports sociaux nouveaux, à travers des formes organisationnelles ou institutionnelles nouvelles. Sous cet angle, l'innovation sociale peut exister dans toutes les formes d'entreprise et d'organisation (économie sociale, entreprise publique, entreprise capitaliste) où l'on retrouve de nouvelles modalités de régulation et de coordination de l'activité qui ont réussi à se diffuser. Pour ce type d'innovation, le contenu technologique est généralement plus faible, alors que la dimension des rapports sociaux est déterminante comme on l'observe dans les nouvelles formes d'organisation du travail, les formes de gouvernance misant sur la participation, les nouveaux espaces publics de délibération ou encore de négociation et les nouveaux programmes gouvernementaux résultant d'une co-construction avec les parties prenantes (Laville *et alii*, 2005 ; Vaillancourt, 2009 ; Mendell et Rouzier, 2008 ; Lévesque et Thiry, 2008).

Dans l'économie sociale et solidaire, il existe un lien étroit entre les innovations sociales au sens large et les innovations sociales au sens strict. En effet, les innovations sociales au sens large ne peuvent s'imposer largement sans innovations sociales au sens strict, sans de nouvelles formes organisationnelles et de nouvelles formes institutionnelles. Dans cette perspective, même si l'innovation sociale au sens strict peut exister dans toutes les formes d'entreprise et d'organisation, l'économie sociale et solidaire révèle un potentiel généralement plus élevé que

¹ Ce sens strict se situe dans le prolongement du Manuel d'Oslo et de la littérature économique hétérodoxe (OCDE, 2005 ; Bouchard et Lévesque, 2011 ; Lévesque, 2006 et 2004).

les autres puisqu'on y retrouve généralement aussi bien des innovations sociales au sens large que des innovations sociales au sens strict (Lévesque, 2006, 2006a et 2004). Ainsi, les activités de l'économie sociale et solidaire sont effectivement orientées vers des finalités sociales et d'intérêt collectif conformément à l'innovation prise au sens large, alors que leur forme organisationnelle (modalité de coordination misant sur la participation) et leur forme institutionnelle (modalité de régulation en termes de répartition du pouvoir et des surplus) favorisent non seulement l'interaction et la circulation de l'information, mais aussi la délibération et la négociation des parties prenantes (Laville, 2007). Il s'agirait là d'une des raisons principales qui laisse voir la supériorité virtuelle des entreprises d'économie sociale et solidaire sur les entreprises sociales.

Dans un modèle de développement soutenable au sens fort, toutes les innovations tendraient à devenir des innovations sociales dans le sens large (réalisant ainsi l'harmonisation entre l'économie et le sociale dans le respect de l'environnement) alors que, dans le modèle actuel de développement, les innovations au sens large sont encore minoritaires de même que le sont les entreprises d'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la matrice organisationnelle et institutionnelle de l'économie sociale et solidaire favorise également la multiplication des innovations incrémentales ou des innovations ordinaires² relevant de l'amélioration continue (Osborne, 1994). Pour la même raison, le potentiel de l'économie sociale et solidaire serait plus élevé pour les « innovations ouvertes » qui, à la différence des « innovations fermées » (ex. les brevets), sont en grande partie produites avec la participation des usagers et selon un processus de diffusion qui s'apparente à l'essaimage laissant ainsi beaucoup d'autonomie aux nouvelles entités (Chesbrough, 2006).

En somme, l'innovation sociale, telle qu'elle existe dans l'économie sociale et solidaire, se distingue clairement des innovations technico-économiques orientées exclusivement vers le marché. Si ces dernières ont été définies par Schumpeter (1950) comme des « destructions créatrices », les innovations sociales se manifestent en continuité avec les deux conceptions exposées précédemment tantôt comme des **innovations réparatrices** (réparant les dégâts des « destructions créatrices »), tantôt comme des **innovations transformatrices** orientées vers un autre modèle de développement. Ce qui est commun aux innovations réparatrices et aux innovations transformatrices, c'est d'être non pas des « destructions créatrices » mais des « innovations créatrices » qui répondent à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits et qui intègrent les conséquences sociales de leurs activités à partir notamment de la participation mieux reconnue des parties prenantes.

² Selon le titre de l'ouvrage de Norbert Alter (2000).

Enfin, si ces analyses laissent bien voir le grand potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale et solidaire, il est impératif de rappeler que la recherche empirique révèle que ce potentiel n'est pas toujours actualisé en raison entre autres d'un environnement souvent défavorable sinon carrément hostile ; d'où l'importance pour des soutiens des pouvoirs publics qui visent non seulement les secteurs d'activité mais l'environnement socio-économique et socio-politique comme le suggère l'approche en termes de système d'innovation (Lévesque, 2006a).

1.2. Des périodes plus favorables aux innovations sociales que d'autres

Pour les innovations technico-économiques, Schumpeter (1938) et plus récemment les évolutionnistes, ont montré d'une part que ces dernières apparaissent en grappe et, d'autre part, que les innovations radicales (qui vont au-delà des connaissances existantes) et même les innovations génériques (celles-ci étant transversales à la plupart des secteurs telles l'électricité et plus récemment l'informatisation) surgissent à la suite de crise économique et de la généralisation voire l'épuisement des innovations précédentes et à l'occasion d'un changement de paradigme socio-technique (Freeman, 1991 ; Freeman et Perez, 1988 ; Nelson et Winter, 1982). De plus, comme les régulationnistes (Boyer et Saillard, 1995), sans oublier les analyses relevant des sciences sociales (Klein, Fontan, Harrisson et Lévesque, 2010), les grandes crises économiques sont en même temps des crises politiques et sociales. Dès lors, on peut poser au moins comme hypothèse qu'il existe également des périodes historiques plus favorables aux innovations sociales alors que s'impose un changement de paradigme social en plus du paradigme socio-technique (on comprendra alors l'importance des mouvements sociaux pour ce faire) (Lévesque et Petitclerc, 2008).

En somme, les innovations sociales, notamment celles relevant de l'économie sociale et solidaire, se veulent assez spontanément des innovations réparatrices et, dans la mesure où elles sont entre autres poussées par des aspirations portées par des mouvements sociaux, des innovations potentiellement transformatrices. Dans le passé, les innovations sociales inscrites dans la trajectoire de l'économie sociale ont favorisé des transitions en douceur de la transformation du capitalisme (ex. passage d'un capitalisme concurrentiel à un capitalisme dit fordiste et providentialiste). Cependant, comme la crise actuelle comprend une dimension écologique et planétaire, un nouveau modèle de développement qui se voudrait soutenable se doit d'accorder une place plus centrale encore à l'innovation sociale et plus spécifiquement à l'économie sociale et solidaire. En effet, un développement plus soutenable suppose l'articulation de l'économique et du social en tenant compte de l'environnement comme condition incontournable, ce qui ne peut être possible sans une gouvernance adéquate selon la diversité des échelles qui se sont imposées au cours des dernières décennies (Gendron, 2007 et 2005).

1.3. Des territoires plus innovateurs que d'autres

Les recherches sur les innovations comme d'ailleurs l'observation des expérimentations sociales nous apprennent que certains milieux sont plus innovateurs que d'autres (Bellemare et Klein, 2011 ; Camagni et Maillat, 2006 ; Maillat, 1992). C'est ce que montre également la plupart des portraits de l'économie sociale dans les diverses régions du Québec, y compris entre les diverses municipalités régionales de comté (MRC) et des grandes villes (Bouchard, 2008 ; Comeau, 2009 ; Dumais, Bussièrès et Béchar, 2011 ; également <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=872>). Même si les innovations sociales relèvent habituellement d'entrepreneurs sociaux et d'entrepreneurs collectifs, l'économie sociale et solidaire a besoin d'un environnement favorable comme c'est le cas pour les entreprises capitalistes. D'où la demande récurrente des promoteurs de l'économie sociale et solidaire pour obtenir au moins l'équivalent des contributions et des soutiens (sectoriels et transversaux) accordés aux entreprises capitalistes par les pouvoirs publics.

Dans les sociétés, où le développement économique et le développement social sont le mieux harmonisés, il existe des systèmes nationaux d'innovation comme l'ont mis en lumière plusieurs chercheurs (Lundvall, 1992 ; Nelson, 1993 ; Klein, Fontan, Harrisson, Lévesque, 2009). S'inspirant de ces approches, le Conseil de la science et de la technologie du Québec (CST)³ a produit au cours de dix dernières années de nombreuses études sur le système national d'innovation et les systèmes régionaux d'innovation, ce qui l'a conduit à identifier l'apport des innovations sociale au développement économique et au développement social (CST, 2000, 2001, 2008).

Dans ce contexte, le Chantier de l'économie sociale a revendiqué, auprès du Ministre de la recherche, de la science et de la technologie, l'adoption d'une politique scientifique équilibrée qui fasse place à l'innovation sociale (Chantier de l'économie sociale, 2001). Mais les efforts du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité ont porté non seulement sur la recherche appliquée aux innovations sociales et aux territoires, mais aussi sur les autres piliers du système d'innovation sociale, ce qui permet aujourd'hui d'avancer l'hypothèse d'un système québécois d'innovation sociale dédié à l'économie sociale. C'est ce que nous verrons maintenant.

³ Voir l'onglet « publications » sur le site web du CST : <http://www.cst.gouv.qc.ca/-fr->

2. LES COMPOSANTES DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS D'INNOVATION SOCIALE

Le système québécois d'innovation sociale repose sur une co-construction réalisée conjointement par les pouvoirs publics (principalement le gouvernement du Québec et dans une moindre mesure le gouvernement fédéral, sans oublier les instances régionales et locales) et par les regroupements nationaux que sont le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Les quatre piliers de ce système d'innovation sont : 1) le financement dédié à l'économie sociale et solidaire, 2) la formation et l'éducation à la coopération et à l'économie sociale et solidaire, 3) la recherche sur les coopératives et plus largement l'économie sociale et solidaire et 4) les services aux entreprises et organisations d'économie sociale et solidaire.



2.1. Le financement dédié à l'économie sociale et solidaire

La plupart des fonds de financement dédiés à l'économie sociale et solidaire ont été créés avec la contribution des pouvoirs publics, directement par une dotation de départ, soit indirectement par des avantages fiscaux. À l'exception d'Investissement Québec, qui fait partie du secteur public, tous les autres fonds font eux-mêmes partie de l'économie sociale et solidaire (Mendell et Lévesque, 2003). Deux des fonds explicitement dédiés à l'économie sociale et solidaire ont été créés à l'initiative du Chantier de l'économie sociale, soit le RISQ (Réseau de l'investissement social du Québec) et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. D'autres fonds, qui ne sont pas dédiés exclusivement à l'économie sociale, sont capitalisés principalement par un fonds de travailleurs, soit Filaction par le FondAction (CSN) et les SOLIDE (Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi) par le Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ). L'un de ces fonds partiellement dédié fait partie du Mouvement Desjardins, soit le Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), un fonds de capital de risque dont une partie significative est destinée aux entreprises coopératives. Enfin, pour des financements plus modestes, on retrouve le Réseau québécois du crédit communautaire. En 2009, la capitalisation de la finance solidaire atteignait 329,8 millions de dollars (Bourque, Mendel et Rouzier, 2009 : 43).

2.2. La formation et l'éducation à la coopération et à l'économie sociale et solidaire

Pour évaluer les besoins en main d'œuvre et assurer la formation professionnelle de cette dernière, le Chantier de l'économie sociale a pu obtenir de la part du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale la mise sur pied d'un Comité sectoriel de la main d'œuvre en économie sociale et en action communautaire (CSMO-ESAC). Ce comité, dont le conseil d'administration regroupe les parties prenantes, est spécialisé en économie sociale et en action communautaire de sorte qu'il est transversal aux divers secteurs d'activité économique. De son côté, la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, qui est rattaché au CQCM, a pour mission de « promouvoir, auprès des jeunes, des façons de faire coopératives et mutualistes en vue de contribuer à la formation des citoyens de demain » (voir le site web de la Fondation : <http://www.fcdrcq.coop/index.php?id=57>). De plus, pour des formations conçues en partenariat, il faut ajouter plusieurs institutions du système public d'éducation qui relèvent en dernière analyse du Ministère de l'éducation telles les universités, les CEGEPs et certaines Commissions scolaires. Enfin, les divers regroupements de « l'économie sociale et solidaire » ont également des ressources travaillant à la formation et à l'éducation.

2.3. La recherche sur les coopératives et plus largement l'économie sociale et solidaire

Cette dernière s'est développée considérablement au cours des dix dernières années, notamment à travers la recherche en partenariat mettant en relation les diverses instances de l'économie sociale et solidaire avec les chercheurs universitaires à partir de programmes de financement relevant de la politique scientifique, notamment à travers le financement conjoint des partenaires de l'économie sociale et solidaire et du Conseil de recherche en science humaine du Canada (CRSH) et du Fonds québécois de recherche en culture et société (FQRSC), auxquels s'ajoutent des contributions financières des universités elles-mêmes (Lévesque, Neamtan, Van Schendel et Vallée, 1999 ; Lévesque et Mendell, 2007 ; Sutton, 2007 ; Vaillancourt, 2005).

Parmi les principaux regroupements de la recherche en partenariat, relevons trois Alliances Universités Communauté en économie sociale, en coopération et en développement communautaire : la première co-dirigée par la Chantier de l'économie sociale et l'UQAM, la deuxième par le CQCM et l'Université du Québec à Rimouski, la troisième par l'Université du Québec en Outaouais et des représentants de la région et du milieu communautaire. Il existe également un réseau canadien d'ARUC en économie sociale avec des ancrages dans chacune des grandes régions du Canada, y compris au Québec. De plus, quelques Chaires de recherche du Canada ont pour thématique l'économie sociale et la coopération. Enfin, le CIRIEC-Canada réunit des chercheurs provenant de la plupart de ces centres de recherches et des représentants des principaux regroupements de l'économie sociale et quelques entreprises publiques (Lévesque, 2009).

Enfin, ces divers lieux de recherche au Québec ont permis de mobiliser plus d'une centaine de chercheurs universitaires en liaison avec l'ensemble des institutions de l'économie sociale et solidaire. De plus, la thématique des innovations et transformations sociales est au cœur de la plupart de ces recherches. Cela révèle bien les relations étroites qui existent entre la recherche réalisée en partenariat et la recherche plus académique sur les innovations et les transformations sociales telle que mise de l'avant principalement par le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) depuis le milieu des années 1980, à travers un réseau de chercheurs de diverses universités québécoises.

2.4. Les services aux entreprises de l'économie sociale et solidaire

Les services aux entreprises de l'économie sociale et solidaire se sont également renforcés au cours des dernières années, à commencer par des ententes entre le Chantier de l'économie sociale et le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire

(MAMROT), d'une part, et le CQCM et le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et l'Exportation (MDEIE), d'autre part. Ces ententes fournissent aux regroupements concernés des financements qui favorisent la concertation entre les regroupements sectoriels et régionaux et par suite une offre de services plus appropriés à la spécificité de ces entreprises. Au niveau local, le Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) à Montréal et les Centres locaux de développement local (CLD) pour le reste du Québec sont financés par le MAMROT pour fournir des services et du financement non seulement aux petites et moyennes entreprises, mais aussi aux entreprises d'économie sociale et solidaire. C'est le cas également des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) qui sont financées par le gouvernement fédéral et que l'on retrouve dans les municipalités régionales de comté (MRC) les moins favorisées. Avec l'aide de financements gouvernementaux, l'économie sociale et solidaire peut également compter sur des ressources professionnelles pour un accompagnement tenant compte de sa spécificité telles celles du Groupe de ressources techniques (GRT) pour l'habitation et des Coopératives de développement régional (CDR) à l'échelle des régions. Enfin, les fonds dédiés à l'économie sociale et solidaire, de même que les fonds de travailleurs, sans oublier les regroupements nationaux et même sectoriels, fournissent également des services qui vont au-delà du seul financement.

CONCLUSION

La plupart des institutions dédiées à l'économie sociale et solidaire dans les domaines du financement, de la formation professionnelle et spécialisée, de la recherche appliquée et de la formation et de l'éducation n'auraient sans doute pas la force qu'elles ont aujourd'hui sans le soutien obtenu de la part des pouvoirs publics (plusieurs d'entre elles pourraient sans doute exister quand même, mais avec beaucoup moins de moyens). Par ailleurs, ces quatre domaines du soutien de l'économie sociale et solidaire ne constitueraient pas un système québécois d'innovation sociale, s'il n'existait pas à l'échelle du Québec une gouvernance partenariale plutôt horizontale que verticale les mettant en interaction dynamique. Les orientations stratégiques esquissées par le Chantier de l'économie sociale et par le CQCM ont permis non seulement d'établir les bases d'un partenariat avec les principaux ministères concernées mais aussi de développer une vision de plus en plus largement partagée en ce qui concerne le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale et solidaire.

Dans cette perspective, les diverses organisations participant à ce système se doivent non seulement d'être ouvertes au partenariat, mais aussi de conserver leur autonomie de manière à pouvoir tirer avantage des opportunités favorables à l'innovation sociale, à travers une gouvernance partenariale (horizontale). Autrement dit, le soutien des pouvoirs publics à l'économie sociale et solidaire doit se faire aussi en fonction de la spécificité des innovations sociales relevant de l'économie sociale et solidaire et dans une perspective transversale aux divers secteurs d'activité. Par ailleurs, même si les tensions entre une gouvernance horizontale et une gouvernance verticale y sont plus fortes, il va de soi que le soutien des pouvoirs publics aux activités sectorielles relevant d'intérêt général est non seulement souhaitable, mais nécessaire comme nous le révèlent plusieurs analyses sectorielles d'activités récentes. En somme, si tous les éléments d'un système d'innovation sociale dédié à l'économie sociale et solidaire sont en place, la dynamique systémique se doit d'être basée à la fois sur la coopération et sur l'autonomie des parties prenantes.

Comme le suggèrent certains portraits régionaux, plusieurs régions pourraient également se donner un système régional d'innovation sociale, ce qui ne saurait se concrétiser complètement sans une contribution des pouvoirs publics et des instances régionales. De tels systèmes régionaux sont en émergence en France avec la politique régionale de soutien à l'économie sociale et solidaire (Enjolras, 2011). De même certains secteurs d'activités, tels celui des services de garde à la petite enfance ou encore celui moins développé de l'insertion sociale et professionnelle, pourraient également améliorer leur environnement en se donnant des outils plus appropriés à leur développement.

Enfin, en ce qui concerne la recherche sur les innovations sociales comme telles, les chercheurs ont eu tendance à privilégier jusqu'ici des approches micro (études de cas d'entreprises) et méso (études de secteur). Ces recherches ont bien mis en lumière les processus de l'innovation sociale qui vont de l'émergence et de l'expérimentation à l'appropriation et à la diffusion (voir plusieurs recherches du CRISES et le schéma sur le processus d'innovation proposé par le Réseau québécois de l'innovation sociale⁴). À l'exception des recherches sur les innovations sociales en relation avec le modèle québécois de développement et l'avenir des régions, les recherches en termes de systèmes sont moins nombreuses. Elles pourraient compléter et même élargir celles réalisées en termes de processus, puisque ce dernier bénéficie grandement d'un environnement favorable. Alors que les analyses en termes de processus ont tendance à accorder plus d'importance à la dimension organisationnelle, les recherches en termes de système nous orientent plus directement vers la dimension institutionnelle, posant à la fois le rapport à l'État (à ses institutions et à ses politiques) et aux divers regroupements et services dédiés sinon à l'innovation sociale, du moins à l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, il va de soi que des recherches sur le fonctionnement de tels systèmes sont également bienvenues, d'autant plus qu'un système d'innovation sociale se déploie selon des processus qui méritent d'être également étudiés.

⁴ Voir le schéma sur les processus : www.uquebec.ca/ptc/rqis/ Pour l'approche en termes de système : Roy-Bélanger, 2011.

BIBLIOGRAPHIE

ALTER, Norbert (2000). *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF, 284 p.

BELLEMARE, Guy et Juan Luis KLEIN (2011) (dir.). *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 212 p.

BOISVERT, François, Carmen FONTAINE, Jean-Marc FONTAN, Juan-Luis KLEIN, Réjean MATHIEU et Patrice RODRIGUEZ (2009). *Portrait d'initiatives québécoises de recherche ayant utilisé une méthode dite d'enquête citoyenne*, Montréal, Cahier de l'ARUC en économie sociale n° C-15-2009, 50 p. (disponible sur le site de l'ARUC-ÉS : [www. http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/Default.aspx](http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/Default.aspx)).

BOUCHARD, Marie (dir.) (2008). *Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal*, Montréal, CRÉ Économie sociale et ÉSG UQÀM, 88 p. (Disponible : <http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Developpement%20Economique/Portrait%20statistique%20economie%20sociale.pdf>).

BOUCHARD, Marie J. (2006). « De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive : l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec », in *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77 n° 2, pp. 139-166.

BOUCHARD, Marie et Benoît LÉVESQUE (2011). *Économie sociale et innovation. L'approche de la régulation, au coeur de la construction québécoise de l'économie sociale*, Montréal, Cahier du CRISES n° ET1104, 46 p. (disponible en format PDF sur le site du CRISES).

BOUCHARD, Marie J. et Marcellin HUDON (dir.) (2008). *Se loger autrement au Québec. Le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*, Montréal, St-Martin et Aruc en Économie sociale, 232 p.

BOURQUE, Gilles, MENDELL, Margie et Ralph ROUZIER (2009). *La finance responsable au Québec. Portrait, enjeux et défis d'une finance au service d'un développement durable et solidaire*, Montréal, Éditions vie économique (collection Recherche), 124 p.

BOYER, Robert et Yves SAILLARD (dir.) (1995). *Théorie de la régulation. État des savoirs*, Paris, La Découverte, 568 p.

CAMAGNI, Roberto et Denis MAILLAT (dir.) (2006). *Milieus innovateurs. Théorie et Pratiques*, Paris, Economica Anthropos, 502 p.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2001). *L'innovation sociale : un élément fondamental d'une politique scientifique équilibrée. Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale à Jean Rochon, Ministre de la Recherche, de la science et de la technologie (août 2000)*. Montréal, Cahier de l'ARUC en Économie sociale, n° I-01-2001, 17 p.

CHAVES, Rafael et José Luis MONZON CAMPOS (2000). « Politiques publiques », CIRIEC (dir.) (2000). Les entreprises et organisations du troisième système, Un enjeu stratégique pour l'emploi, Liège, CIRIEC International, pp. 81-106.

CHESBROUGH, Henry (2006). Open Innovation, the New Imperative for Creating and Profiting from Technology, Harvard Business School Press.

COMEAU, Yvan (2009). Réalités et dynamiques régionales de l'économie sociale. La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, Montréal, Éditions Vie Économique (Collection « Recherche), 240 pages.

CST (Conseil de la science et de la technologie) (2008). Innovation et mondialisation. Rapport de conjoncture 2008, Québec, Gouvernement du Québec, 183 p.

CST (Conseil de la science et de la technologie) (2001). Pour des régions innovantes. Rapport de conjoncture 2001, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, 263 p.

CST (Conseil de la science et de la technologie) (2000). Innovation sociale et innovation technologique. L'apport de la recherche en sciences sociales et humaines. Avis, Québec, Gouvernement du Québec, 82 p.

DUMAIS, Lucie, Denis BUSSIÈRES et Annie BÉCHARD (2011). L'économie sociale à Montréal, Montréal, Éditions Vie Économique (Collection « Recherche), 168 p.

ENJOLRAS, Bernard (2011). « Clusters et PRIDES : opportunités et limites », Brèves. La lettre mensuelle du CIRIEC-France, n° 45, juillet-août 2011, pp. 4-5.

FREEMAN, Christopher (1991). « Innovation, Change of Techno-Economic Paradigm and Biological Analogies in Economics », Revue Economique, n° 2, pp. 211-231.

FREEMAN, Christopher et Carlos PEREZ (1988). « Structural Crisis of Adjustment: Business Cycles and Investment Behaviour », dans Dosi, Giovanni, Christopher Freeman, Richard Nelson, Fernald Silverberg et Luc Soete (dir.) (1988), Technological Change and Economic Theory, New York, Pinter Publishers.

GENDRON, Corinne (2007). « Économie de l'environnement, économie écologique et sociologie économique de l'environnement : la nécessaire prise en compte des dimensions socialement construites du système économique et de la crise écologique », in GENDRON, C. et J.G. VAILLANCOURT (dir.) (2007), Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 63-96.

GENDRON, Corinne (2005). « Le Québec à l'ère du développement durable », Options politiques/Policy Options, Juillet-Août.

KLEIN, Juan-Luis, Jean-Marc FONTAN, Denis HARRISSON et Benoît LÉVESQUE (2010). « L'innovation sociale dans le contexte du modèle québécois : acteurs, composantes et principaux défis » The Philanthropist, vol. 23 n° 3, pp. 93-104.

LAVILLE, Jean-Louis (2007). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Hachette (Coll. Pluriel), 383 p.

LAVILLE, Jean-Louis, Jean-Philippe MAGNEN, Genauto C. de FRANCO FILHO et Alzira MEDEIROS (Dir.)(2005). *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Ramonville Saint-Agne, 414 p.

LÉVESQUE, Benoît (2011a). *L'institutionnalisation des services québécois de garde à la petite enfance à partir de l'économie sociale : un processus qui s'échelonne sur plusieurs décennies*, Montréal, Cahiers du CRISES n° ET1105, 51 p.

LÉVESQUE, Benoît (2011). « Les États généraux de l'économie sociale et solidaire en France : convergence souhaitée pour une grande transformation », in *Brèves. Lettre mensuelle du CIRIEC-France*, n° 45, juillet-août 2011, pp. 7-9 (également disponible sur le site : <http://www.chantiersocialdemocratie.org/>).

LÉVESQUE, Benoît (2009). *Le CIRIEC-Canada, 1966-2006. Quarante ans de partenariat en recherche sur les entreprises publiques et d'économie sociale*, Montréal, Éd. Saint-Martin, 250 p.

LÉVESQUE, Benoît (2006a). « Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale: quelques éléments de problématique » *Revue Économie et Solidarités*, vol. 37, n° 1, p. 13-48.

LÉVESQUE, Benoît (2006). « L'innovation dans le développement économique et dans le développement social », in J.L. Klein et D. Harrison (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effet sur la transformation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 43-70.

LÉVESQUE, Benoît (2004). « Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociale que les autres ? », in *Le développement social au rythme de l'innovation*, Québec, Presses de l'Université du Québec et Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, pp. 51-72.

LÉVESQUE Benoît et Bernard THIRY (2008). « Gouvernance et partenariat, deux vecteurs de la reconfiguration des nouveaux régimes de gouvernance des services sociaux et de santé », dans CIRIEC (B. Enjolras, dir.), *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, pp. 227-261.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2007). « The Social Economy: approaches, practices and a proposal for a new university-community alliance », in Yair Levi (dir.), *Cooperatives & Globalization. Adaptation or Resistance?*, Leicester, New Harmony Press, p. 217-249.

LÉVESQUE Benoît, Vincent VAN SCHENDEL, Nancy NEAMTAN et Linda VALLÉE (1999). « L'Alliance de recherche université-communauté en économie sociale : une infrastructure de partenariat pour la recherche, la formation, la diffusion et l'échange de connaissances » in *Économie et Solidarités*, vol. 31 n° 1135-150.

LUNDEVALL, Bengt-Ake (dir.) (1993). *National Systems of Innovation: Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London: Pinter Publishers, 404 p.

MENDELL, Margie et Benoît LÉVESQUE (dir) (2003). *Penser autrement la finance : diversité des pratiques*, in *Économie et Solidarités*, vol. 34, n° 1 (dossier thématique).

NELSON, Richard R. (ed.) (1993). *National Innovation Systems: A Comparative Analysis*, Oxford: Oxford University Press, 549 p.

NELSON, Richard R. et Sidney G. WINTER (1982). *An Evolutionary Theory of Economic Change*. Cambridge (Mass.), Belknap Press/Harvard University Press, 437 p.

OCDE (2005). *Oslo Manual. Guidelines for Collecting and Interpreting Innovation Data*, Paris, OCDE, 3^{ème} édition.

OSBORNE, Stephen (1994). « Naming the Beast: Defining and Clarifying Service Innovation », *Human Relations*, vol. 51 n° 9, pp. 1133-1154.

MAILLAT, Denis (1992). "Milieux et dynamique territoriale de l'innovation", *Revue canadienne des sciences régionales*, 15-2 : 199-218.

MENDELL, Margie et Ralph ROUZIER (2008). *Quelques initiatives ayant permis l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec : le rôle central de la société civile et le rôle essentiel de l'État. Deuxième partie : Les conditions préalables de l'institutionnalisation de l'économie sociale à partir des années 1980 : le rôle central de la société civile et le rôle essentiel de l'État*, Port Albani (BC), Le Centre canadien pour le renouveau communautaire (CCRC) au nom de BC-Alberta Social Economy Research Alliance, 10 p.

ROY-BÉLANGER, Catherine (2011). « Pour un système d'innovation sociale au Québec. Des innovations « sociales » autant dans leurs finalités que dans leurs processus », *Le Devoir*, 26 mars (disponible : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/319634/intervention-pour-un-systeme-d-innovation-sociale-au-quebec>)

SCHUMPETER, Joseph A. (1950). *Capitalism, Socialism And Democracy*, New York, Harper, 431 p. (première édition 1942).

SCHUMPETER, Joseph A. (1939). *Business Cycles: a Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process*, New York, McGraw-Hill, 2 volumes, 1095 p.

SUTTON, Louise (2007). *La recherche partenariale : le modèle de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS*, Montréal, Cahier de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS, 24 p. (disponible sur le site de l'ARUC-ÉS : [http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/docs/pdf/Guide Recherche partenariale.pdf](http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/docs/pdf/Guide%20Recherche%20partenariale.pdf)).

VAILLANCOURT, Yves (2009). « Social Economy in the Co-construction of Public Policy », in *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 80, n° 2, pp. 275-313.

VAILLANCOURT, Yves (2005). *La démocratisation des connaissances : l'expérience des pratiques de recherche misant sur un partenariat université-communauté*, Montréal, Cahier du LAREPPS n° 5-19 (UQAM), 19 p. (disponible sur le site du LAREPPS : http://www.larepps.uqam.ca/Page/cahier_chrono.aspx).

VAILLANCOURT, Yves en coll. avec Philippe LECLERC (à paraître). « La co-construction des politiques publiques : l'apport de l'économie sociale », Marie BOUCHARD (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 125-153.

VAILLANCOURT, Yves et Christian JETTÉ avec la collaboration de Philippe LECLERC (dir.) (2009). *Les arrangements institutionnels entre l'État québécois et les entreprises d'économie sociale en aide domestique. Une analyse sociopolitique de l'économie sociale dans les services de soutien à domicile*, Montréal, Éditions Vie Économique (EVE), 178 p.